ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
PIÈCE N°5 - DOCUMENTS GRAPHIQUES

COURCHEVEL
SAVOIE FRANCE

RÈGLEMENT GRAPHIQUE APPLICABLE AU PÉRIMÈTRE DU CENTRE DE COURCHEVEL

Périmètre d'application de la règle graphique

1. Dans le cas de transformation de toiture-terrasse, de toiture papillon ou de toiture à un pan en toiture dà deux pans d'un bâtiment existant ou reconstruit, la hauteur maximum pourra être calculée par rapport à l'égoût de toit de la construction existante + 3,50 m.

2. L'emprise au sol du bâti existant ne pourra pas être augmentée.

Périmètre d'application de la règle graphique : la hauteur maximum des constructions ne pourra pas excéder la côte altimétrique ngf 1769.

N 0 5 10 20m

Nota : Le règlement du PLU s'applique hormis les dispositions précisées ci-dessus
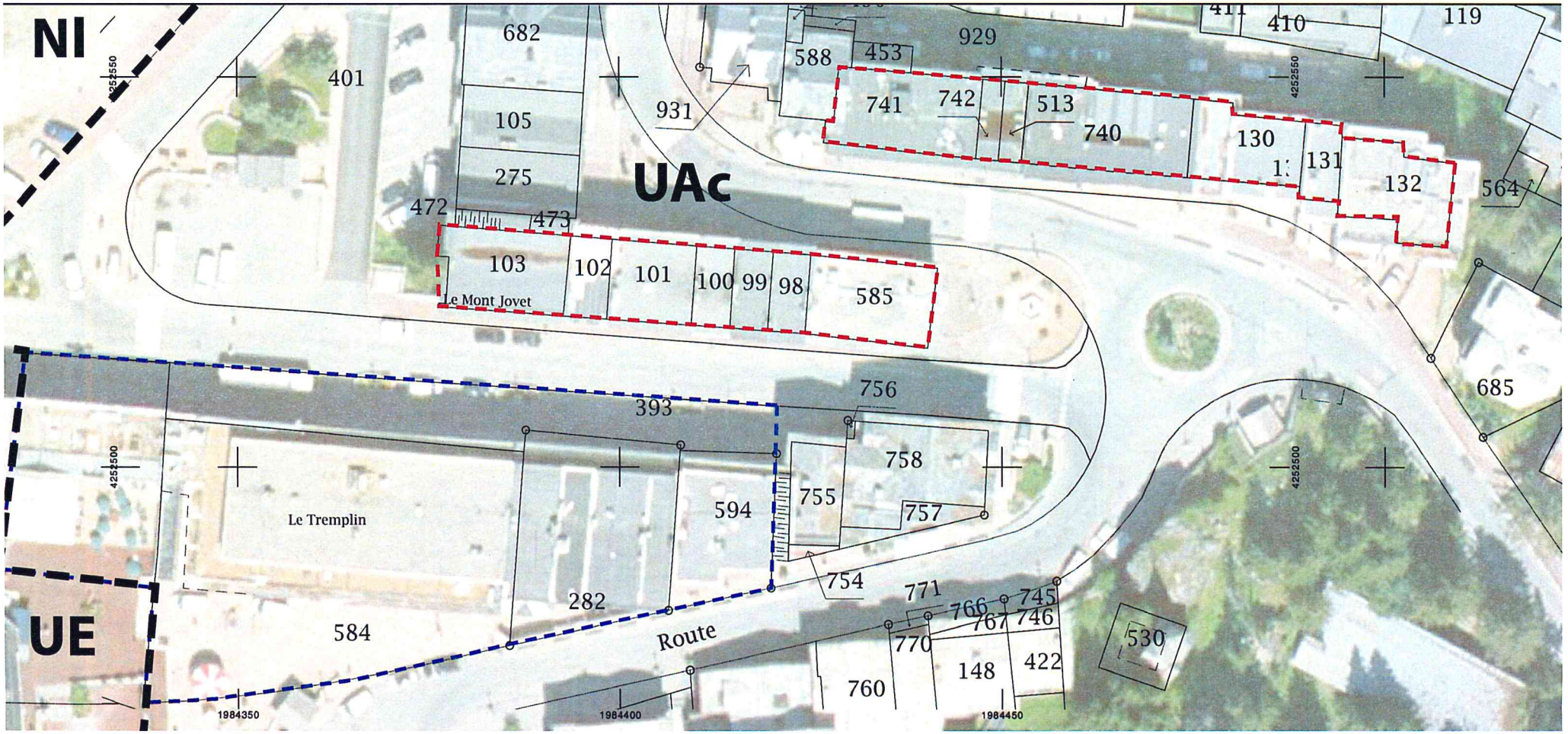
PREFECTURE de la S...
18 DEC. 2015
REÇU